

Réforme du lycée, poursuite de la rénovation de la voie technologique : la série STMG

À la rentrée 2012, la série « sciences et technologies du management et de la gestion » (STMG) remplacera la série STG en classe de première. La rénovation s'appliquera en classe de terminale à la rentrée 2013, pour une première session du baccalauréat STMG en juin 2014. Dans le contexte général de la réforme des lycées, elle s'inscrit dans la poursuite de la rénovation de la voie technologique et répond aussi à des objectifs spécifiques à cette série.

1. Le contexte de la rénovation et ses enjeux

La réforme du lycée vise à rééquilibrer les parcours de formation pour faire de chacun d'eux une voie d'excellence, mieux orienter les élèves et mieux les accompagner.

La mise en place de la série STMG, concomitante de celle de la série ST2S, s'inscrit dans ce contexte général et, après les séries STI2D, STL et STD2A, dans la poursuite de la rénovation de la voie technologique.

Elle s'engage sur la base des mêmes objectifs :

- orienter plus efficacement, par des choix mieux éclairés grâce aux enseignements d'exploration en classe de seconde et un parcours plus ouvert, plus progressif dans le cycle terminal ;
- intégrer les instruments de la personnalisation et de la sécurisation du parcours de l'élève, par l'accompagnement personnalisé, les stages passerelles et le tutorat ;
- contribuer à l'élévation de la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (cf. loi d'orientation sur l'école) en préparant mieux à la poursuite d'études supérieures et en favorisant des choix d'orientation plus ouverts après le baccalauréat.

La série STG, installée en 2005, intégrait déjà certaines de ces orientations : restructuration des contenus et renforcement conceptuel, apports méthodologiques tournés vers le développement de l'autonomie dans la recherche et le traitement de l'information, élargissement des apports culturels et scientifiques de l'économie, du droit et du management, équilibre entre les enseignements généraux et technologiques.

Les choix stratégiques pour la série STMG s'appuient en conséquence sur les acquis de STG et intègrent de nouvelles orientations :

- une maquette avec une classe de première unique, permettant de renvoyer en classe de terminale le choix d'orientation parmi quatre spécialités en correspondance avec les principaux champs des sciences de gestion (ressources humaines et communication, mercatique, gestion et finance, systèmes d'information de gestion) ;
- des programmes concentrés sur les notions fondamentales et les méthodes propres aux sciences de gestion afin de favoriser des poursuites d'études réussies dans l'enseignement supérieur ;
- l'aménagement de la grille horaire pour offrir une même base d'enseignement général à tous les élèves, y compris en mathématiques et en LVE, renforcer la place du management et intégrer l'horaire d'accompagnement personnalisé ;

- une organisation de la certification qui valorise la progressivité, la démarche technologique et les apports pour la poursuite d'études, mais assure également un bon équilibre entre enseignement général et enseignement technologique.

En renforçant son positionnement disciplinaire en Économie et gestion, la série STMG demeure ancrée dans la voie technologique, par son objet d'étude (les organisations), ses références scientifiques (la gestion, le management, l'économie et le droit) et technologiques (les systèmes d'information et les TIC) et la démarche de son enseignement (démarche technologique).

Un ancrage qui tient aussi au profil social dominant de ses élèves et, à ce titre, elle a vocation à contribuer à la démocratisation scolaire, par la diversité des poursuites d'études supérieures auxquelles elle conduit, qu'ils s'agissent des formations courtes (BTS, IUT), ou longues (CPGE ECT, DCG, universités). L'inflexion des objectifs d'apprentissage des élèves, et notamment le renforcement des capacités d'analyse, de conceptualisation et de synthèse, traduit le souci d'accompagner encore plus leur demande de poursuites d'études et de leur offrir les moyens de leur réussite.

Elle se distingue délibérément des formations de la voie professionnelle du secteur des services dont la professionnalité, renforcée dans les nouveaux baccalauréats professionnels, correspond bien aux nouvelles exigences de l'emploi tertiaire de niveau IV, et dont la finalité reste d'abord l'insertion professionnelle.

Elle répond à l'élévation des niveaux de compétences attendus dans les domaines de la gestion, de l'administration et du commerce, liée en particulier aux nouvelles exigences relationnelles, technologiques et organisationnelles de leurs métiers. Cette élévation, exprimée par les entreprises et les branches professionnelles dans les diverses instances consultatives (par exemple les CPC), est prise en compte dans les nouveaux référentiels des diplômes de niveau III (BTS et DUT).

Dans les académies, la mise en place de la nouvelle série STMG donne l'opportunité d'un rééquilibrage de l'offre de formation, au bénéfice des spécialités « gestion et finance » et « systèmes d'information de gestion » dont les flux sont en baisse, alors même qu'elles conduisent vers des formations et diplômes de l'enseignement supérieur aux viviers insuffisants mais aux débouchés professionnels importants.

2. Les principaux contenus de la rénovation

Les caractéristiques des programmes

La place du management est réaffirmée, en tant que matière fédératrice des différentes approches disciplinaires, mais aussi comme discipline pivot, à côté d'un enseignement économique et juridique davantage ouvert aux finalités de la série.

L'introduction d'un enseignement commun de sciences de gestion en classe de première, constitue une innovation didactique qui devra être expliquée et accompagnée. Structurante pour le cycle terminal, elle permet d'apporter à tous les élèves un socle commun de connaissances, de capacités et d'attitudes leur permettant d'éclairer leur choix professionnel futur, d'identifier les études supérieures possibles et donc de choisir la spécialité de terminale en toute connaissance de cause.

Les programmes d'enseignement technologique de chacune des spécialités sont rédigés en continuité avec le programme de sciences de gestion commun, dans leur présentation

thématique comme dans le questionnement de gestion. Ce dernier vise à renforcer les capacités d'analyse critique indispensables, elles aussi, à la poursuite d'études réussies.

Dans le même esprit que le programme de l'enseignement d'exploration PFEG, chacun des programmes d'Économie-gestion présente, à côté des thèmes et des questions, la liste des notions et des indications sur les contextes et finalités de l'enseignement (conditions d'acquisitions des capacités attendues).

En histoire-géographie, en cohérence avec les programmes des séries STD2A, STI2D et STL, chaque thème articule une question obligatoire et des sujets d'étude au choix.

En mathématiques, le programme s'en tient à un cadre et à un vocabulaire théorique adaptés aux différentes poursuites d'étude, efficaces pour l'étude de situations usuelles et assez riches pour servir de support à une formation solide. Il favorise l'établissement de liens forts entre la formation mathématique et les formations dispensées dans les enseignements technologiques, notamment sur les éléments liés à l'algorithmique et les calculs probabilistes.

Les caractéristiques de la grille horaire

Si l'horaire global par élève reste identique à celui du cycle STG, des inflexions doivent être soulignées :

- le renforcement d'une demi-heure de l'enseignement de management, qui marque sa place centrale dans la structuration des connaissances en sciences de gestion au sens large ;
- la mise en place d'un enseignement unique de « sciences de gestion » en classe de première, assuré, si possible, par un seul professeur d'Économie-gestion de spécialité A, B, C ou D, permettant d'aborder de façon cohérente les fondamentaux de la discipline que tout élève de STMG doit maîtriser, quelle que soit la spécialité de terminale retenue et quelle que soit la poursuite d'étude envisagée après le baccalauréat ;
- la capacité à mettre en place des enseignements en groupes à effectif réduit, selon une règle de gestion fixée par l'arrêté du 29/09/2011 ;
- un horaire commun pour l'enseignement général, en première ainsi qu'en terminale, quel que soit le choix de spécialité, qui témoigne du souci d'offrir à tous les élèves de la série des acquis identiques en mathématiques comme en langues vivantes étrangères, afin de favoriser des poursuites d'études diversifiées ;
- l'introduction, comme dans l'ensemble des séries générales et technologiques, d'un horaire annuel de 72 heures d'accompagnement personnalisé, en première comme en terminale, pour des actions coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, afin de favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation ; en classe terminale, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur les enseignements spécifiques à la série.

Les caractéristiques du baccalauréat

L'innovation principale tient dans la mise en place d'une nouvelle épreuve anticipée « étude de gestion », donnant lieu à une évaluation en cours d'année de première. En s'appuyant sur les principes de l'étude actuellement en vigueur en STG, elle permettra aux élèves de développer et de valoriser des capacités d'investigation, d'analyse, de communication et de synthèse.

Les points obtenus au dessus de la moyenne étant ajoutés (avec un coefficient 2) au total général, ce dispositif devrait encourager une activité régulière tout au long du cycle et permettre aux élèves méritants l'obtention d'une mention.

La préservation d'une composante « projet » dans l'épreuve de spécialité de terminale favorisera la mise en œuvre effective de la démarche technologique et la valorisation de modalités de travail basées sur l'organisation collaborative, la prise d'initiative et la responsabilité individuelle.

3. Les conditions de réussite

Le succès de cette rénovation dépend aussi des conditions de sa mise en œuvre. À cet égard, plusieurs points de vigilance doivent être signalés :

L'offre de formation

En adéquation avec les évolutions démographiques locales, l'offre de formation STMG, dans toute sa diversité, doit être maintenue, voire relancée, là où des fléchissements inquiétants ont pu être constatés au cours des années récentes, se traduisant par une réduction de l'accès au niveau IV.

Sa plus grande efficacité pour l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur doit être rappelée et intégrée, en particulier là où l'afflux de bacheliers professionnels dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur est devenu source d'inquiétude. Les données relatives aux chances de réussite au BTS ou d'obtention d'un DUT, par exemple, sont sans équivoque (68% pour un bachelier technologique contre 48% en moyenne pour un bachelier professionnel).

Il convient de veiller également à la préservation, en classe de terminale d'un choix ouvert entre les différents « enseignements de spécialité ». À cet égard le glissement sémantique de « spécialité » à « enseignement de spécialité » n'est pas neutre. La nouvelle classe de terminale STMG offre une plus grande souplesse d'évolution en fonction de la demande des élèves et des ressources pédagogiques disponibles dans l'établissement. Cette souplesse est renforcée par des horaires identiques dans les enseignements généraux, quelles que soient les spécialités choisies.

Il convient de porter une attention toute particulière à l'implantation large de l'enseignement de terminale « système d'information de gestion », qui, avec un contenu plus ouvert et plus attractif, offre des possibilités de poursuites d'études diversifiées (BTS, DUT, CPGE, DCG et universités), dans un secteur particulièrement porteur d'emplois.

La formation et l'accompagnement des enseignants

Bien qu'elle n'implique pas de changements dans leur identité disciplinaire, cette rénovation appelle un accompagnement important des professeurs d'économie-gestion concernés et le renforcement de leur formation, au plan didactique comme au plan pédagogique.

C'est notamment le cas des professeurs qui vont assurer l'enseignement de « sciences de gestion » en classe de première. Souvent spécialisés sur un champ unique comme la communication ou la gestion comptable, alors que ce nouvel enseignement nécessite une plus grande polyvalence, ils devront élargir leurs compétences disciplinaires.

Ces changements ont été anticipés dans les nouvelles maquettes et les nouveaux programmes des concours de recrutement, mais, pour les enseignants en poste, un apport de formation complémentaire sera nécessaire.

C'est également le cas des enseignants qui n'étant pas de la spécialité D, seront amenés à prendre en charge l'enseignement technologique de spécialité « systèmes d'information de gestion ».

Les apports en formation viseront à compléter les compétences disciplinaires, en fonction du profil de recrutement de l'enseignant, sur les champs ressources humaines et communication, mercatique, gestion comptable et systèmes d'information. Pour tous les profils, ils concerneront également l'exploitation didactique des progiciels de gestion intégrés et l'utilisation pédagogique des jeux sérieux et des réseaux sociaux.

Un séminaire national de formation des formateurs et des inspecteurs est programmé par la DGESCO en janvier 2012. Il servira d'appui, avec le soutien des réseaux de ressources, aux actions de formation dans les académies.

Compléments de formation ou changements de discipline de professeurs d'Économie-gestion, pourront être assurés par une formation universitaire à distance, dans le cadre, par exemple, d'un master « métiers de la formation aux technologies de l'industrie, de la gestion et de la santé ».

Des repères pour la formation accompagneront les nouveaux programmes et de nombreuses ressources seront mises à la disposition des enseignants et des formateurs académiques sur les sites dédiés. Des services en ligne favoriseront la mutualisation des pratiques et le partage d'expériences.

L'implication des IA-IPR d'économie et gestion est indispensable, aussi bien par la légitimité dont ils bénéficient auprès des enseignants que par la maîtrise qu'ils ont pu acquérir des enjeux éducatifs et sociaux de cette rénovation.

Les ressources et l'environnement technologique

Tous les programmes, généraux et technologiques de la nouvelle série font appel aux TICE et les enseignements technologiques communs et spécifiques mobilisent l'environnement numérique dans les différents registres de l'enseignement.

Si les moyens matériels et logiciels requis ne sont pas sensiblement différents de ceux utilisés dans le cadre de la série STG, les usages en classe seront plus soutenus. Ils nécessitent un équipement de vidéo-projection, un tableau numérique interactif ou des dispositifs offrant les mêmes possibilités d'interaction.

Le recours renforcé aux services en ligne, aux fonctionnalités d'une plate-forme de travail collaboratif, à l'exploitation de jeux sérieux, de vidéos numériques, etc. suppose la généralisation d'accès à l'Internet dans les classes et la disponibilité de débits suffisants. Il suppose aussi la mise à disposition de services adaptés du type ENT (espaces numériques de travail).

La mobilisation des réseaux nationaux de ressources pour l'accompagnement de la rénovation est prioritaire.

L'information des élèves, des familles et des différents acteurs

Il est essentiel d'expliquer aux différents acteurs de la communauté éducative, les enjeux et les moyens d'une orientation positive vers la série STMG. Il importe d'en montrer les opportunités dans l'acquisition d'une culture générale et technologique solide dans le domaine de l'analyse des organisations et dans l'accès à des études supérieures réussies en sciences de gestion, où les besoins des entreprises sont importants à différents niveaux (bac+2, bac+3 et au-delà). Cette information doit débiter dès la classe de troisième, en appui notamment, sur les services de l'ONISEP.

L'offre existante de CPGE économiques et commerciales réservées à ces bacheliers technologiques (ECT) qui leur permet d'intégrer les écoles supérieures de management, ainsi que celle des classes préparatoires au DSCG (expertise comptable) doit être valorisée avec l'installation de STMG.

La rénovation de la série STMG constitue un enjeu important de la réforme du lycée. Sa réussite conditionne l'avenir de plus de 140 000 jeunes qui choisissent cette série avec des motivations d'une grande hétérogénéité. Elle doit permettre, grâce à une approche renouvelée des sciences de gestion et l'installation de méthodes propres à cette série technologique, de favoriser des poursuites d'études diversifiées et stimulantes, en lien avec une insertion professionnelle de qualité.

Annexe 1 : Liste et horaire des disciplines enseignées dans la série STMG

(Les horaires indiqués sont hebdomadaires, sauf précision contraire.)

1 - Classe de première

Enseignements obligatoires

Disciplines	Horaires
Sciences de gestion	6 h
Langues vivantes 1 et 2 (1)	4 h 30
Économie-droit	4 h
Français	3 h
Mathématiques	3 h
Management des organisations	2 h 30
Éducation physique et sportive (2)	2 h
Histoire-géographie	2 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles

(1) La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(2) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde de 5 heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

Enseignements facultatifs

Disciplines	Horaires
Deux enseignements au plus parmi les suivants :	
- Éducation physique et sportive	3 h
- Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

2 - Classe de terminale

Enseignements obligatoires communs

Disciplines	Horaires
Enseignements communs	
Langues vivantes 1 et 2 (1)	5 h
Économie-droit	4 h
Management des organisations	3 h
Éducation physique et sportive (2)	2 h
Histoire-géographie	2 h
Mathématiques	2 h
Philosophie	2 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles

Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue parmi les enseignements suivants :

- Gestion et finance
- Mercatique (marketing)
- Ressources humaines et communication
- Systèmes d'information de gestion

(1) La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(2) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde de 5 heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

Enseignements facultatifs

Disciplines	Horaires
Deux enseignements au plus parmi les suivants :	
- Éducation physique et sportive	3 h
- Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	3 h
Atelier artistique	

Annexe 2 : Règlement d'examen

	Coefficient	Nature	Durée
Epreuves anticipées			
1 – Français	2	écrite	4h
2 – Français	2	orale	20 min
3 – Etude de gestion	- (1)	orale (2)	
Epreuves terminales			
4 – Histoire-géographie	2	écrite	2h30
5 – Philosophie	2	écrite	4h
6 – Mathématiques	3	écrite	3h
7 – Langue vivante 1	3	écrite et orale (3)	2h
8 – Langue vivante 2	2	écrite et orale (3)	2h
9 – Economie-droit	5	écrite	3h
10 – Management des organisations	5	écrite	3h
11 – Epreuve de spécialité (une au choix du candidat) — gestion et finance ; — mercatique (marketing) ; — ressources humaines et communication ; — systèmes d'information de gestion.	12 (6+6)	écrite et pratique (4)	4h
12 – Education physique et sportive	2	CCF	
Education physique et sportive de complément (5)	2	CCF	
Epreuves facultatives (6)			
Langue des signes française		orale	20 min
Education physique et sportive		CCF	
Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou théâtre		orale	30 min
ou musique		orale	40 min
<p>(1) Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de dix sur vingt. Ces points sont multipliés par deux.</p> <p>(2) L'épreuve est évaluée en cours d'année.</p> <p>(3) La partie orale est évaluée en cours d'année.</p> <p>(4) La partie pratique est évaluée en cours d'année.</p> <p>(5) Lorsque le candidat a suivi cet enseignement.</p> <p>(6) Seuls les points excédant dix sont retenus et, pour la première épreuve facultative à laquelle le candidat choisi de se présenter, ces points sont multipliés par deux.</p>			